

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 4 juillet 2007

Prise d'effet le 1er janvier 2008

Livre 3, Article 8.8.2.9 :

8.8.2.9 *Si un membre d' une équipe tire plus que le nombre de flèches adéquat dans le tir alterné avant de retourner derrière la ligne de 1 mètre, l'équipe perdra la flèche avec le score le plus élevé de cette volée. Cette infraction sera signalée par un juge levant un carton rouge.*